

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du 22 janvier 2021

portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences, pour la désignation des membres du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines de santé,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé, modifié par l'arrêté du 30 décembre 2020 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé,

Arrête

Article 1^{er}

L'arrêté du 16 décembre 2020 visé ci-dessus est complété, au titre de l'article 8 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987, par :

DISCIPLINES MEDICALES

DEUXIEME COLLEGE - Maîtres de conférences des universités et assimilés

Sous-section 43-02 : Radiologie et imagerie médicale

M. Jan-Patrick STELLMANN, en remplacement de Mme Daphné GUENOUN.

Fait, à Paris, le 22 janvier 2021

la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation
et par délégation,
le chef du département des personnels
enseignants-chercheurs des disciplines de

santé

Pascal ROINEL